

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Dans un ensemble immobilier en Copropriété dénommé « LE PORTOFINO » sis à LA FARLEDE 33 rue de la République Cadastre Section AC N° 206, les lots de Copropriété :

N° 5 soit un APPARTEMENT de type T3 situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A

N° 14 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

N° 21 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

### **MISE A PRIX**

**CENT DIX MILLE EUROS..... 110 000,00 €**

**Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 29 MARS 2021 de 11 Heures à 12 Heures**

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI 8 AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

### **CREANCIER POURSUIVANT**

**LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR** – Société Anonyme Coopérative à Directoire et Conseil d'orientation et de Surveillance, régie par les articles 1.512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital de 515 033 520 €uros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le N° 384 402 871, et dont le siège social se situe 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

**Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 TOULON Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier**

## **DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION**

Les biens consistent en plusieurs lots de copropriété dépendant d'un immeuble dénommé LE PORTOFINO élevé d'un niveau sur rez-de-chaussée, les rez-de-chaussée étant dédiés à des commerces.

Le Lot N° 5 est un APPARTEMENT situé au 1er étage de l'immeuble, de type 3 en duplex, il comprend : une pièce principale avec coin cuisine, deux chambres, une salle de bain, un local water- closet, une mezzanine et un balcon.

Les menuiseries de cet appartement sont en PVC à double vitrage.

Le Chauffage est assuré par des convecteurs électriques. L'appartement est équipé d'une climatisation dans la pièce principale.

Les lots N° 14 et 21 sont des emplacements de parkings couverts

Les biens se situent dans un immeuble récent, formant une petite Copropriété du centre-ville de LA FARLEDE.

Les commerces et commodités sont très proches.

Les Transports en communs sont immédiats et l'accès autoroutier est à 5 minutes

## **MODE D'OCCUPATION**

Les biens sont inoccupés.

## **CHARGES ET TAXES**

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué à l'huissier

Le montant annuel des charges de Copropriété est de 946,49 €

Aucun travaux n'est prévu.

## **SYNDIC**

L'Agence THOMAS IMMOBILIER  
60 rue République  
83210 SOLLIES PONT

## **IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR**

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

Tout enchérisseur devra également remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères une attestation sur l'honneur datée et signée indiquant s'il a fait l'objet d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L 322-7-1 du CPCE.

Le défaut de remise de l'attestation à l'Avocat avant qu'il porte les enchères puis au greffe avant l'issue de l'audience, ou la remise d'une attestation incomplète sont sanctionnés par la nullité de l'enchère soulevée d'office par le Juge de l'exécution. Lorsqu'il s'agira de la dernière enchère, l'adjudication sera nulle.

S'il s'avère que l'Adjudicataire a fait une fausse déclaration, le Juge de l'exécution, après avoir demandé aux parties de faire connaître leurs observations, prononcera l'annulation de l'Adjudication

### **SITE INTERNET**

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : [www.kalliste-avocats.com](http://www.kalliste-avocats.com) à la rubrique vente aux enchères.

### **ENCHERES & MISE A PRIX**

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI 8 AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN A QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de CENT DIX MILLE EUROS

**Ci ..... 110 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 29 Octobre 2020 et a été enregistré sous le n° 20/00092 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 16 Février 2021

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.